

-G.M./AD./24/01/1983/-

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SPORTS (H)

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (P)

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE
Travail--Démocratique--Paix

DECRET N° 83/517 du 29/6/1983
/MJS/DGS/DAAF.3.-H

portant nomination et affectation des Directeurs Régionaux des Sports

(REGULARISATION)

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- DRF. 
- * Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - * Vu la loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - * Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - * Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - * Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - * Vu le décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - * Vu le décret n° 74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A.B.C. et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14.15.18.19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 mars 1963 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
 - * Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - * Vu le décret n° 79/488 du 11 septembre 1979 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
 - * Vu le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - * Vu l'arrêté n° 1197/MF du 19 février 1980 portant attribution de l'indemnité de fonction prévue au point 5 du décret n° 79/488 du 11 septembre 1979 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
 - * Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - * Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
 - * Vu le décret n° 82/732 du 7 août 1982 portant réorganisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
 - * Vu la note de service n° 080/MJS/DGS/DAAF.4 du 19 octobre 1981.

DE. 

DCF. 

DECRETE

Article 1er. - Les agents dont les noms et prénoms suivent sont nommés Directeurs Régionaux des Sports et affectés conformément au tableau ci-dessous :

NOMS & PRENOMS	GRADE	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE	
1°/-MALONGA André	Insp.d'EPS 3° éch.	DRS.B.VILLE	DRS-B.VILLE	Maintien
2°/-NYONI Jacques	Insp.d'EPS 2° éch.	DAS.B.VILLE	DRS-KOUILLOU	Nomination
3°/-KOUNGALA Paul	Insp.d'EPS 2° éch.	ISEPS.B.VILLE	DRS-CUVETTE	"
4°/-KONDELI Nicolas	Insp.d'EPS 3° éch.	DRS-LEKOU MOU	DRS-LEKOU MOU	Maintien
5°/-GANDZIAMI Elie	Insp.Ppal J.S.5° éch.	DRS-NIARI	DRS-NIARI	"
6°/-KONANGOU Emmanuel	Prof.Cert.EPS.	DRS-SANGHA	DRS-SANGHA	"
7°/-GAICA Dominique	Insp.d'EPS 7° éch.	DRS-POOL	DRS-POOL	"
8°/-DIATSONAMA Paul	Insp.d'EPS 2° éch.	ISEPS.B.VILLE	DRS-KIKOUALA	Nomination
9°/-KEBARATOLO Ludovic	Prof.Adjoint d'EPS 3° échelon.-	DRS-B.VILLE	DRS-PLATEAUX	Nomination
10°/-GOMA Albert	Prof.Adjoint d'EPS 2° échelon.-	ISEPS.B.VILLE	DRS-BOUENZA	Nomination

Article 2. - Les intéressés auront droit aux indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3. - Des réquisitions de passage et de transport de bagages seront délivrées aux intéressés au compte du budget de l'Etat.

Article 4. - Le présent décret prendra effet pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 Juin 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Jeunesse et Sports

-- G. OBA AFOUNOU --

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

-- Bernard COMBO MATSIOMA

-- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA --

Le Ministre des Finances

-- Itihi-Ossetoumba-LEKOUNDZOU

- AMPLIATIONS :
- DRS..... 18
 - .. DS..... 4
 - .. DCF..... 2
 - IJS..... 2
 - .. DCS..... 2
 - .. IAMP/SPORTS..... 4
 - .. IIP/RESSSES..... 10
 - .. DCSSIERS..... 10
 - .. DCC/EC..... 10/60